



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL VALANT PROCES VERBAL Séance du 29 octobre 2021

Date de la convocation : 27/10/2021 - Date de l'affichage du compte rendu : 02/11/2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf octobre à 18 heures, dans la Salle LAFONT, le Conseil Municipal de la Commune de Boisseron dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, sous la présidence de M. Loïc FATACCIOLI, maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 - Présents : 10 - Votants : 13

Étaient présents : M. BRIDIER Bernard, M. FATACCIOLI Loïc, M. FOURNIER Luc, Mme GOLENDORF Yolande, Mme JEANJEAN Régine, Mme MAZURE Danielle, Mme NADAL Karine, Mme PEYRARD Corinne, M. TALTAVULL Emmanuel, M. JOSEPH Xavier.

Procurations :

Mme MAYEN Claudine, M. MARTINEZ Lionel, M. REVERSAT Jean,

Absent excusé : Mme BLANCHARD Sandrine, M. DRUT Nicolas, Mme HEITZ DE ROBERT Sophie, M. ROUS Alain, M. FUMANAL André, Mme MAURIN Marie-Françoise.

Début de séance : 18h00

Secrétaire de séance : Emmanuel TALTAVULL.

Public : 0

M. le maire liste les procurations reçues. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. le maire expose les points inscrits à l'ordre du jour et justifie l'urgence de la situation. Il demande au conseil municipal de se prononcer sur l'urgence des points proposés et rappelle qu'il peut être décidé le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la tenue de ce conseil municipal ainsi que les points inscrits à l'ordre du jour.

Point 1 : Approbation du PV du 27 septembre 2021

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Décisions prises par délégation du conseil municipal

- 2021_009 - **Décision prise au visa de la délibération portant délégation autorisant à défendre la commune – Contentieux Résurgence.**

2021_52 RH - Création de postes dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences

Rapporteur : M. le Maire

La délibération ci-dessous est nécessaire pour permettre aux agents concernés d'être rémunérés pour le mois d'octobre 2021. La délibération n'avait en effet pas été prise précédemment bien que les emplois correspondants ait été prévus au budget 2021.

M. le Maire expose que le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités

territoriales et leurs regroupements. Il s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide :

Vu le CGCT

Vu le rapport de monsieur le maire

Afin d'améliorer l'insertion des jeunes dans le monde professionnel,

- De créer 6 emplois dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences » :
 - o 2 à temps complet (service technique)
 - o 4 à temps non complet : 1 de 20 heures hebdomadaires, 1 de 23 heures, 2 de 28 heures (ALP et crèche)

Cela pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de 24 mois. La rémunération sera égale au SMIC.

- D'autoriser le Maire à percevoir la participation de l'Etat relative à ces contrats.
- D'autoriser le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements et à signer les actes correspondants.

2021_53 – Institutions - Réservation de places de crèche

Rapporteur : Mme Corinne Peyrard, adjointe au maire

Du fait du développement démographique de ces dernières années, les capacités des différents dispositifs d'accueil du jeune enfant ne permettent pas de satisfaire aux demandes. Les communes de Villetelle et d'Entre Vignes ont souhaité répondre à cet enjeu d'accueil et développer l'offre en créant respectivement 8 places supplémentaires au sein de la crèche de Villetelle et en créant une nouvelle crèche d'une capacité de 20 places à Entre Vignes.

Dans le cadre de ces projets les communes du Nord Lunellois : Boisseron-Saussines-Entre Vignes- Saint Sériès-Saturargues et Villetelle se sont engagées à financer des places pour ces structures.

La CAF, afin de mettre en place le financement de ces structures, demande aux collectivités du territoire de se prononcer avant mi-novembre 2021.

Je vous propose que la commune de Boisseron s'engage à réserver 4 places à Entre-Vignes, et à participer au financement du fonctionnement de la crèche d'Entre Vignes pour la période 2023-2026.

Le coût sera communiqué chaque année dans le cadre du bilan financier, déduction des prestations du CEJ et bons CTG faites.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la réservation de 4 places sur la crèche d'Entre-Vignes
- Approuve la participation financière de la commune auprès de ces structures sur la base du coût réel annuel, déduction faite des prestations CEJ et bons CTG.
- Dit que les montants correspondants seront inscrits aux budgets 2023 à 2026.

La séance est levée à 18h20.

Prochain conseil municipal : 22 novembre 2021.

Le secrétaire de séance
Emmanuel TALTAVULL



Le maire
M. Loïc FATACCIOLI

